

## RD 900 Rocade Ouest de Perpignan dédoublement Mailloles



www.photo-hedelin.com



leDépartement66.fr



L'Accent Catalan de la République Française

# **19 - RD 900 - Rocade Ouest de Perpignan**

## **dédoublement Mailloles**

### **Préambule :**

La Route Départementale 900 ou pénétrante Sud-Ouest constitue une porte d'entrée principale à l'Ouest de l'agglomération Perpignanaise. Les conditions de circulations deviennent de plus en plus problématiques au fil du temps, et ce pour plusieurs raisons :

- la RD 900 est une voie principale de transit et d'échange entre :
  - Perpignan et les agglomérations voisines de l'Ouest d'une part (Toulouges, Canohès, Le Soler,...) et plus éloignées des Aspres avec la RD612A ou de la vallée de la Têt ;
  - le Nord et le Sud de l'agglomération d'autre part.
- la RD900 est directement connectée au péage sud de l'autoroute 9 ce qui engendre un trafic de transit important vers le sud du Département et les stations balnéaires du littoral. Les problèmes de circulations et de fluidité sont accentués en période estivale avec l'afflux de touristes.

Le dynamisme économique de l'Ouest de l'agglomération génère également du trafic ainsi que les nouvelles zones d'urbanisation en cours de construction aux abords de la RD900 actuelle.

Le Département a donc engagé la réalisation d'une mise à deux fois deux voies de cet axe avec dénivellation partielle du carrefour giratoire Mailloles permettant ainsi :

- d'évacuer le trafic de transit des zones urbaines afin de permettre une réorganisation des circulations (logique de contournement),
- de clarifier le réseau routier local et faciliter les échanges intermodaux en améliorant l'accessibilité des points focaux des infrastructures (gare, aéroport...),
- d'améliorer la sécurité par une séparation des trafics locaux et de transit,
- d'améliorer la fluidité de circulation, permettre au trafic de transit de traverser rapidement les zones agglomérées,
- d'améliorer l'accessibilité de l'agglomération et notamment des activités,
- d'améliorer les conditions de circulation internes à l'agglomération par une réduction du trafic automobile en accordant la priorité aux modes de déplacement alternatifs,
- d'améliorer le cadre de vie des populations dans le centre urbain de Perpignan par la réduction du trafic automobile.

### **Historique :**

Le projet a été Déclaré d'Utilité Publique par arrêté préfectoral n° 2016334-0001 le 29 novembre 2016 et autorisé au titre du Code de l'Environnement par arrêté préfectoral n°2016356-0002 du 21 décembre 2016.

**Mise en service :** Juillet 2018

Pièce jointe : Photographies des aménagements réalisés.

2025



**leDépartement66.fr**